



Expertise faune bâtiment
dans le cadre du pré-diagnostic écologique – RD313 PR27+000 –
Amplepuis – Lieu-dit « la Donchée »

Juin 2025



Réalisation de l'étude	
 	<u>Coordination, terrain, rédaction dossier :</u> Alexandre MACCAUD, collectif LIKEN Ecologue, expert naturaliste, 69170 VALSONNE 06 65 32 54 54 a.maccaud@oxalis-scop.org
	<u>Expert chiroptérologue</u> Édouard Ribatto Écologue, expert faune 69170 SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE 06 61 21 11 81 e.ribatto@natura-scop.org
Commanditaire de l'étude	
Département du Rhône Direction Infrastructures et Mobilités Service Voirie Ouest 2 Bis Boulevard Pasteur 69170 TARARE	

Localisation de l'expertise :

- 1115 Route de Ronno (RD313), Amplepuis

Nature du projet :

Destruction du bâtiment pour permettre l'élargissement de la voirie (création d'un créneau de dépassement)

*Tout extrait de ce rapport n'est pas autorisé pour une utilisation hors du contexte de l'étude.
Toute utilisation par autrui sans un accord écrit d'Oxalis SCOP est prohibée.*

Sommaire

I	Contexte	3
II	Méthodologie de l'expertise	5
III	Description du bâtiment – habitats utilisables pour la faune	7
III.A	Organisation générale et structure	7
III.B	Éléments architecturaux et potentiel écologique	8
IV	Résultats d'expertise	9
IV.A	Mammifères (hors chiroptères)	9
IV.B	Oiseaux	9
IV.C	Chauves-souris	9
V	Synthèse et préconisations	11

I Contexte

Une opération de création d'un créneau de dépassement est programmée sur environ 1,2 km de la route départementale RD313 à Amplepuis (secteur de « La Donchée », PR27+000). Ce projet vise à sécuriser la circulation sur une portion en montée particulièrement sujette aux dépassements dangereux.

Le projet implique la déconstruction d'un bâtiment situé au 1115 Route de Ronno, en bordure de la RD313. À la suite du prédiagnostic écologique mené au printemps 2025, **le bâtiment a été identifié comme potentiel lieu d'accueil pour certaines espèces protégées, notamment des chauves-souris et des oiseaux anthropophiles.**

L'objectif de la présente expertise est d'**évaluer ses capacités d'accueil**, en particulier en période de reproduction ou d'estivage, afin de prévenir toute destruction de gîte ou atteinte à des habitats d'espèces protégées, et de formuler les préconisations nécessaires pour encadrer la déconstruction dans le respect du cadre réglementaire.

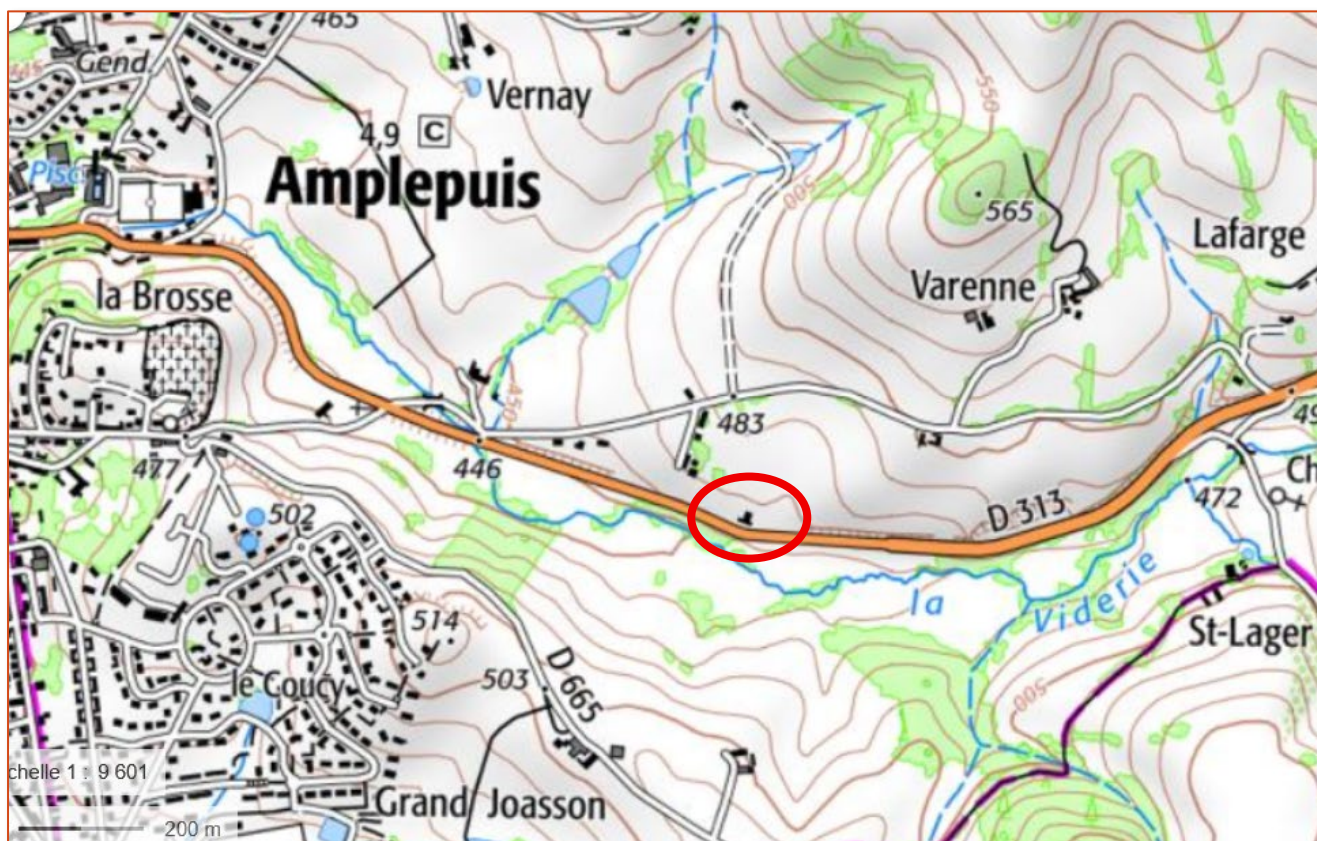


Figure 1. Localisation de l'expertise



Figure 2. Vue aérienne de la parcelle et du bâtiment concerné



Figure 3. Aspect extérieur de la bâtisse

II Méthodologie de l'expertise

L'expertise a été menée du **16 juin après-midi au 17 juin matin 2025**, par deux écologues naturalistes (Alexandre Maccaud et Édouard Ribatto). Le protocole déployé ici repose sur une combinaison d'approches complémentaires (prospection directe, thermographie, détection acoustique) et est **conforme aux standards les plus élevés actuellement en vigueur l'expertise de la faune dans bâti**, tant en termes de fiabilité scientifique que de respect des espèces protégées.

L'ensemble des observations a été réalisé **sans dérangement ni intrusion dans les cavités fermées**, conformément aux bonnes pratiques en vigueur pour la prospection des chiroptères. Cette méthode respecte les recommandations du Groupe Chiroptères National, les protocoles de terrain préconisés par le Muséum national d'Histoire naturelle, et les attendus réglementaires en matière d'évaluation des impacts sur les espèces protégées. L'intervention s'est appuyée sur une **méthode rigoureuse et complète**, articulée en trois phases complémentaires :

1. Prospection diurne du bâti

La première phase, menée le **16 juin après-midi**, a consisté en une **inspection minutieuse de l'ensemble des volumes accessibles du bâtiment**, incluant : pièces intérieures, combles, caves, grange, annexes, avancées de toiture, ainsi que le puits maçonné situé en pied de talus au nord.

Une attention particulière a été portée à la **détection de chauves-souris en gîte**, y compris dans les **espaces discrets ou difficilement visibles** tels que :

- derrière les volets : l'ensemble des menuiseries a été délicatement entrebâillé ou sondé, à l'aide de lampes torches puissantes et d'un endoscope, afin d'examiner l'arrière des volets battants sans dérangement ;
- cheminées et cavités murales : les conduits et cavités verticales ont été explorés à l'endoscope et à la lampe pour rechercher toute occupation ;
- combles : les combles ont fait l'objet d'une prospection approfondie, avec inspection du sol à la recherche de guano, observation des voliges à la lampe torche et à l'endoscope, et contrôle visuel des charpentes
- façades extérieures : tous les éléments accessibles à hauteur d'homme ou visibles depuis le sol à l'aide de jumelles ou de lampes torches ont été inspectés (avancées de toiture, voliges, linteaux, interstices maçonnés).

Cette prospection a également permis de rechercher tout **indice de présence indirect** (traces de guano, pelotes de réjection, nids, plumes, odeurs caractéristiques), de **repérer les micro-habitats potentiels**, et de **localiser les accès favorables à la faune** (interstices de toiture, joints ouverts, trous d'aération, cavités en mur ou en linteau).

L'ensemble des observations s'est déroulé sans ouverture forcée ni perturbation des structures, dans le respect des espèces susceptibles d'occuper les lieux.

2. Observation nocturne par thermographie et enregistrement acoustique

À la tombée du jour entre 21h – 23h, nous avons engagé une phase de prospection nocturne et avons positionné **stratégiquement trois lunettes thermiques** à haute sensibilité au sud-ouest, au sud-est, et au nord-est du bâtiment.

Ceci a permis d'assurer une **couverture visuelle complète de toutes les façades et points d'émergence potentiels**. L'activité des chiroptères a été **enregistrée en continu** sous forme de séquences vidéo thermiques, permettant de suivre les trajectoires de vol, les sorties éventuelles de gîtes, ou les comportements de chasse et de transit.

En parallèle, un **détecteur à ultrasons** Batlogger M a été activé à proximité immédiate du bâtiment, afin de documenter l'activité acoustique des chauves-souris et de permettre une identification des espèces présentes à proximité, par analyse spectrale des sons émis en vol.

3. Observation des retours au gîte à l'aube

La dernière phase a été menée le **17 juin matin, une heure avant le lever du jour (4h30)**. Nous avons installé le même dispositif (lunettes thermiques et Batlogger M) pour surveiller d'éventuels retours au gîte. Cette phase matinale d'observation représente le moment le plus propice à la localisation précise des gîtes occupés. Contrairement à la phase crépusculaire, où les chauves-souris quittent généralement leur gîte en vol direct et rapide pour rejoindre leurs zones de chasse (ce qui rend difficile l'identification exacte du point d'émergence), le retour au gîte s'effectue souvent à un rythme plus lent, avec des vols d'approche caractéristiques. Ce comportement pré-entrée est particulièrement visible avec les outils thermiques, et **permet d'identifier avec précision le point de pénétration dans le bâti**.



Figure 4. Prospection diurne du mur nord à la lampe torche



Figure 5. Prospections des volets, des combles et des linteaux

III Description du bâtiment – habitats utilisables pour la faune

Le bâtiment expertisé, situé au 1115 Route de Ronno à Amplepuis, en bordure de la RD313 (lieu-dit « La Donchée »), correspond à une **construction rurale ancienne en pierre**, acquise par le Département et aujourd'hui inhabitée. Il s'agit d'un bâtiment unitaire, probablement édifié dans la première moitié du XXe siècle ou avant, ayant fait l'objet de **campagnes de consolidation et de rénovation**, notamment dans les années 1970.

III.A Organisation générale et structure

Le bâtiment se compose de **plusieurs volumes en continuité**, reposant sur une base commune, mais présentant des morphologies et des états de surface différenciés :

- La **partie sud et centrale** du bâtiment correspond à l'ancien volume d'habitation. Elle comprend trois niveaux (caves partiellement enterrées, rez-de-chaussée, étage, combles). Les façades sud et en partie est sont en **pierre apparente**, alors que d'autres portions ont été **enduites ou rejointoyées** lors de rénovations structurelles des années 1970 (notamment menuiseries, parements, couverture). Cette partie est surmontée d'une **toiture en tuiles mécaniques à deux pans, sans isolation thermique ni écran sous toiture**.
- La **partie sud-ouest**, bien qu'intégrée au reste du volume et elle aussi anciennement habitée, se distingue par sa **façade enduite**, probablement ajoutée ou remaniée dans les années 1970. Il ne s'agit pas d'une extension indépendante mais d'un traitement de surface différencié, dans un objectif vraisemblablement esthétique ou de consolidation. Cette façade plus homogène et lisse présente **moins d'intérêt écologique** en termes de gîtes potentiels, mais contribue à la diversité globale du bâti.
- La **façade nord** est une **ancienne grange** transformée en garage, adossée au talus. Cette façade est la seule à présenter une **maçonnerie brute en pierre non enduite**, relativement régulière. Ces pierres, posées à joints maigres, offrent **de nombreux interstices** (joints ouverts, fissures), **propices à l'accueil de chauves-souris** ou d'autres espèces cavernicoles.



Figure 7. Vue du bâtiment depuis le sud-ouest

III.B Éléments architecturaux et potentiel écologique

L'ensemble du bâtiment ne présente **aucune isolation thermique**, ce qui laisse **de nombreux interstices accessibles** entre tuiles et voliges, propices à l'occupation par des chiroptères. Les **volets bois**, les **linteaux apparents**, les **murs irréguliers** ou non jointoyés, les **caves semi-enterrées** et les **annexes ouvertes** offrent une **diversité de micro-habitats** favorables à certaines espèces protégées (chauves-souris, moineaux, etc.).

L'intégralité des volumes du bâtiment (intérieurs, combles, caves, grange/garage) était **accessible au moment de l'expertise**, permettant une **prospection exhaustive** du bâti et une évaluation précise de son **potentiel écologique**.

III.B.1 Combles, charpente et avancée de toiture

Les **combles** du bâtiment sont accessibles sur toute leur surface. Ils présentent une **charpente traditionnelle en bois**, avec des pannes, chevrons et voliges apparents. La toiture est couverte de **tuiles mécaniques**, posées directement sur les voliges, sans sous-toiture ni isolation. Le volume sous toit est dégagé, relativement sain et sec, avec des traces visibles de réaménagements ponctuels (poteaux en béton ou en parpaings de renfort, cloisons partiellement démolies).

Les **voliges** sont en bois brut, jointoyées de manière irrégulière, parfois disjointes ou bombées, avec par endroits des couches de poussière ou d'anciennes traces de matériaux isolants dégradés au sol. Aucun pare-vapeur, ni isolation thermique, n'a été posé entre la toiture et les pièces inférieures, ce qui laisse de nombreux points de communication entre l'intérieur et l'extérieur via les interstices de toiture. L'**avancée de toiture**, visible en extérieur sur les pignons et façades, est constituée de **chevrons bois apparents** avec sous-face en voliges.

Ces espaces présentent une **structure ouverte, hétérogène et propice à l'accueil de la faune**, notamment pour certaines espèces de chauves-souris ou d'oiseaux cavernicoles tels que les moineaux ou les hirondelles.

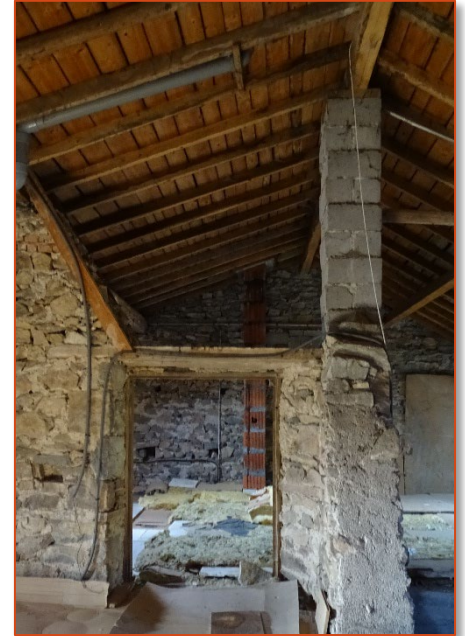


Figure 8. Combles

III.B.2 Caves

Les **caves sont semi-enterrées** et ne disposent d'aucun accès vers l'extérieur. Elles ne présentent donc pas de potentiel d'accueil pour la faune.

III.B.3 Puits en pied de talus – façade nord

Un **puits maçonné**, implanté en pied de talus à proximité immédiate de la façade nord du bâtiment, complète les éléments bâtis présents sur la parcelle. Il est partiellement enterré et accessible depuis une petite structure en béton couverte, fermée par une porte en bois double battant. Cette porte, bien que relativement bien ajustée, **présente des interstices** pouvant autoriser l'entrée de petits animaux, notamment les chauves-souris.

L'intérieur du puits est constitué d'un **parement en pierre sèche ou moellons soigneusement assemblés**, avec une lame d'eau permanente. Ce type de structure, **calme, fraîche, faiblement éclairée**, peut offrir un habitat temporaire ou un gîte diurne pour certaines espèces de chiroptères.



Figure 9. Puits

IV Résultats d'expertise

IV.A Mammifères (hors chiroptères)

La prospection diurne du bâtiment a permis de repérer, dans les combles, des **restes de nids attribuables au Lérot** (*Eliomys quercinus*), rongeur non protégé en France et ne faisant l'objet d'aucune mesure de conservation spécifique. Aucun individu n'a été observé, et aucune activité récente n'a été détectée. L'utilisation du bâtiment par cette espèce reste donc **hypothétique et probablement ancienne**.

IV.B Oiseaux

Aucune observation directe d'oiseaux nicheurs n'a été réalisée, **ni visuellement, ni par détection auditive**, malgré des **conditions météorologiques très favorables** à cette période. Le site ne semble donc **pas actuellement utilisé comme site de nidification**.

Des **indices discrets d'anciennes nidifications** ont toutefois été notés, notamment :

- des traces de **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) dans les linteaux et avancées de toiture ;
- des **restes de nidifications de Rougequeue noir** (*Phoenicurus ochruros*), espèce commune des bâtiments.

Ces traces demeurent **ponctuelles et anciennes**, et aucun élément ne permet de considérer le bâtiment comme un site d'importance pour l'avifaune cavernicole. Son usage par les oiseaux semble **sporadique et marginal**.

IV.C Chauves-souris

IV.C.1 Indices de présences et recherches diurnes

La recherche d'indices (guano, cavités, frottements) a permis de localiser quelques **traces ponctuelles de guano**, de **petit calibre**

- derrière un seul **volet de la façade sud**,
- et dans les **combles**, au niveau des voliges.

Ces traces, en très faible quantité, suggèrent une **utilisation diffuse et peu fréquente**, probablement par des **Pipistrelles** (*Pipistrellus* sp.). Aucun autre indice d'occupation active n'a été observé dans les autres zones du bâtiment.

Une prospection attentive (recherche diurne, à la lampe torche) a été réalisée sur le **mur nord**, non jointoyé, jusqu'à 2m de haut (ce mur étant peu élevé, cela représente une proportion importante de la surface totale du mur). Aucun individu ni indice de présence n'a été observé. Ce mur sera tout de même pris en compte comme une zone de gîte potentiel.

La **puits** a également été prospecté : **aucun indice de présence** n'a été relevé dans ce puits : ni guano, ni observation directe de chauves-souris. Compte tenu du potentiel théorique de gîte, il sera cependant recommandé d'adopter une précaution minimale lors de son démontage, en évitant toute ouverture brutale ou destruction non encadrée de la couverture (cf. chapitre préconisations)

IV.C.2 Observations nocturnes – sorties et entrées de gîte

Les observations thermiques et acoustiques réalisées en soirée puis à l'aube ont permis de confirmer l'utilisation du bâtiment par **un seul individu, une Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*), une espèce commune. Elle a été observée en sortie et en retour au gîte, au niveau de l'avancée de toiture en façade est, sous le faîtage. L'individu est entré sous le faîtage, entre des voliges, très probablement pour rester sous les tuiles faitières pendant la journée.

Aucune autre activité de gîte n'a été détectée par thermographie ou analyse acoustique. Compte tenu du dispositif complet déployé (3 postes thermiques + enregistrement acoustique continu), il est hautement probable que cette Pipistrelle de Kuhl était le seul individu en gîte dans le bâtiment au moment de l'expertise.



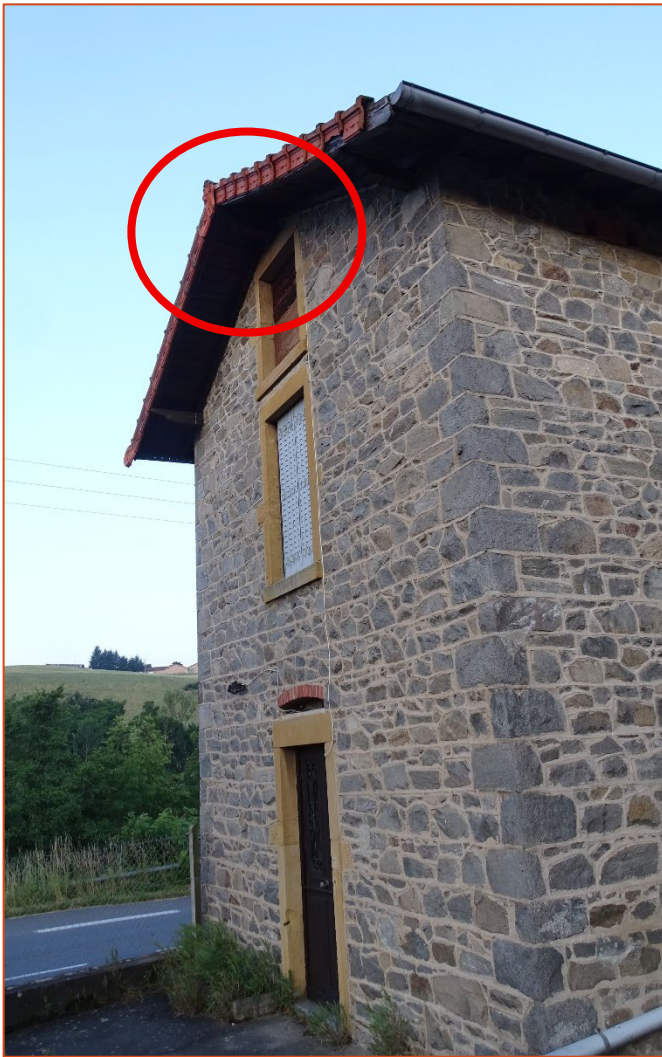


Figure 10. Vue du point d'entrée constaté de la Pipistrelle de Kuhl en retour au gîte



Figure 11. Vue zoomée sur le faitage de l'avancée de toit, gîte constaté.

V Synthèse et préconisations

Le bâtiment présente plusieurs caractéristiques architecturales favorables à l'accueil de la faune (tuiles non jointives, murs irréguliers, volumes calmes), mais ne semble avoir fait l'objet que d'un usage très limité à la date de l'intervention :

- un refuge ancien ou occasionnel pour quelques espèces (oiseaux, Lérots) ; sans occupation active au moment de l'expertise
- une fréquentation très ponctuelle par au moins une espèce de chauves-souris protégée, identifiée comme une Pipistrelle de Kuhl.

Bien que l'usage du bâtiment apparaisse diffus et ponctuel, ces éléments suffisent à qualifier le bâtiment de **gîte fonctionnel**, relevant de la réglementation sur les espèces protégées. Toute opération de destruction ou de modification de ce gîte, même en l'absence de colonie structurée, doit dès lors être encadrée par des **mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation**, conformément au principe de précaution et à l'article L.411-2 du Code de l'environnement.

Afin de limiter les impacts sur les espèces et de sécuriser juridiquement l'intervention, **il est recommandé de mettre en œuvre les dispositions suivantes :**

- **Calendrier d'intervention adapté au cycle biologique des chauves-souris :**

Les travaux devront être réalisés **entre le 15 août et le 1er novembre** ou **entre le 1er avril et le 10 mai**, périodes considérées comme les moins sensibles (hors mise-bas, élevage des jeunes et hibernation). Toute intervention en dehors de ces fenêtres, notamment en mars ou en novembre, ne sera envisageable qu'à titre exceptionnel, sous réserve de conditions météorologiques exceptionnellement favorables (températures nocturnes supérieures à 10 °C sur plusieurs jours).

- **Méthodes de démolition précautionnées :**

- Le **démontage de la toiture** devra se faire **manuellement**, de manière progressive et attentive, notamment dans les secteurs présentant des tuiles disjointes ou dans la zone faîtière identifiée comme utilisée par l'espèce observée.
- Le **démontage de la façade nord, des volets et du puits** devra être **accompagné par un écologue qualifié**, qui inspectera chaque cavité (interstices, linteaux, fissures, etc.) et assurera la mise en sécurité d'éventuels individus présents.
- La démolition à la pelle mécanique pourra être autorisée pour le reste du bâti, à condition qu'elle soit menée **lentement et par strates**, avec contrôle visuel attentif à chaque étape. **Un dispositif de prospection thermique préalable peut être mis en place** à l'aube, ciblé sur la façade nord et le puits, afin de détecter une éventuelle activité résiduelle. Si aucune activité n'est détectée, les opérations de démontage pourront se faire sans présence continue d'un écologue. En revanche, en cas de détection d'un individu en activité, la zone devra être localisée et marquée (ex. peinture), et son démontage ne pourra être effectué qu'en présence d'un écologue assurant la sécurité de l'individu.

- **Formation préalable des entreprises :**

Une **formation** des intervenants du chantier (conducteurs d'engins, maçons, encadrement) et de personnes du département aux enjeux faune sauvage dans les bâtiments et ouvrages (espèces, protocoles, démarches...) devra être mise en place avant le démarrage du chantier.

Ces mesures s'inscrivent dans une logique de conformité réglementaire (article L.411-2 IV du Code de l'environnement) et visent à prévenir toute destruction d'individus ou d'habitats d'espèces protégées.

Même si les enjeux sont faibles, l'installation de **cinq gîtes artificiels à chauves-souris** (1 modèle adapté aux colonies et grosses espèces et 4 plus petit adaptés aux gîtes plus ponctuels et aux Pipistrelles) est proposée **sur des bâtiments appartenant au Département**, situés dans le secteur d'Amplepuis. Ils seront installés **avant le 1er avril 2025**, sur des façades sud-est à sud-ouest à plus de 3 m de hauteur.

Un **compte rendu des opérations** réalisées sera transmis à la DREAL dans les deux mois suivant la fin des travaux. Un contrôle annuel de l'état et de l'occupation des gîtes sera assuré par les services du Département, jusqu'à ce que plus de 50 % des gîtes soient occupés, ce qui permettra d'alléger le suivi à une simple vérification de l'état général.